



## CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 DEMBRE 2019

### COMPTE RENDU D’AFFICHAGE

(En application de l'article L.2121-25 du Code général des Collectivités territoriales)

#### NOMBRE DE MEMBRES

- Afférents au conseil : 44
- En exercice : 45

Le Conseil Municipal de la Commune de GRASSE, dûment convoqué le 3 décembre 2019, s'est réuni le mardi 10 décembre 2019 à 14h30 au Palais des Congrès, salle Gérard PHILIPPE sous la présidence de Monsieur Jérôme VIAUD, Maire.

PRESENTS : Monsieur Jérôme VIAUD, Maire et Mesdames et Messieurs les Adjointes :

Patricia ROBIN, Catherine BUTTY, Christophe MOREL, Valérie COPIN, Gilles RONDONI, Dominique BOURRET, Cyril DAUPHOUD, Valérie DAVID, Nicole NUTINI, Anne-Marie DUVAL, Pascal PELLEGRINO, Ali AMRANE, Jean-Marc GARNIER, Philippe BONELLI, Muriel CHABERT, Claude MASCARELLI, Aline BOURDAIRE, Serge PERCHERON, Mélanie ZARRILLO, Annie OGGERO-MAIRE, Jean-François LAPORTE, Jocelyne BUSTAMENTE, Mahamadou SIRIBIE, Franck BARBEY, Stéphanie MANDREA, Charles FERRERO, Paul EUZIERE, Mekia Noura ADDAD, Ludovic BROSSY, Frédérique CATTART, Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL, Myriam LAZREUG, Stéphane CASSARINI, Jean-Marc DEGIOANNI, Jean-Paul CAMERANO, Brigitte VIDAL.

#### PART EN COURS DE SEANCE :

- Madame Brigitte VIDAL  
(Prend part aux délibérations N°192 à N°211)
- Monsieur Jean-Paul CAMERANO  
(Prend part aux délibérations N°192 à N°211)
- Madame Frédérique CATTART  
(Prend part aux délibérations N°192 à N°210)
- Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI  
(Prend part aux délibérations N°192 à N°212)
- Monsieur Philippe-Emmanuel de FONTMICHEL  
(Prend part aux délibérations N°192 à N°240)

ABSENTS EXCUSES :

- Monsieur Philippe WESTRELIN
- Monsieur Jean-Marie BELVEDERE
- Monsieur Guillaume MELOT
- Madame Imen CHERIF
- Madame Magali CONESA
- Monsieur Damien VOARINO
- Madame Corinne SANJUAN

ABSENTS EXCUSES SANS PROCURATION :

- Madame Mireille BANCEL

ABSENTS EXCUSES ARRIVANT EN COURS DE SEANCE :

/

PROCURATION :

- Monsieur Philippe WESTRELIN à Madame Valérie COPIN
- Monsieur Jean-Marie BELVEDERE à Monsieur Philippe BONELLI
- Monsieur Guillaume MELOT à Madame Claude MASCARELLI
- Madame Imen CHERIF à Monsieur Jean-François LAPORTE
- Madame Magali CONESA à Monsieur Paul EUZIERE
- Madame Frédérique CATTART à Madame Mékia Noura ADDAD
- Monsieur Damien VOARINO à Monsieur Ludovic BROSSY
- Madame Corinne SANJUAN à Monsieur Jean-Marc DEGIOANNI

Madame Mélanie ZARRILLO est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a adopté le procès-verbal de la séance du 12 novembre 2019,

En vertu de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire donne lecture des décisions prises en application de la délégation qui lui a été consentie par délibération N° 2014-49 du 24 avril 2014 en ce qui concerne l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Questions retirées à l'ordre du jour :

- 2019 - 202      BUDGET PRINCIPAL 2019  
                  MAINTIEN GARANTIES D'EMPRUNTS**
- 2019 - 203      BUDGET PRINCIPAL 2019  
                  TRANSFERT GARANTIES D'EMPRUNTS**
- 2019 - 204      BUDGET PRINCIPAL 2019  
                  GARANTIES REAMENAGEMENT D'EMPRUNTS – OPERATION LES GENETS  
                  CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS – Sté 3F SUD**

Questions diverses :

- 2019 - 253      MOTION  
                  CHANGEMENT DE NOM DU BARREAU DE GRASSE**

**2019 - 192      RAPPORTS D'ACTIVITES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION  
INTERCOMMUNALE EXERCICE 2018**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE ACTE** de la présentation des rapports annuels suivants :
  - La Communauté d'Agglomération Pays de Grasse
  - Le Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz
  - Le Syndicat mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional des Préalpes d'AZUR
  - Le SICTIAM
  - Le SIEF

**2019 - 193      DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS  
COMPTES-RENDUS ANNUELS D'ACTIVITE DES SERVICES DELEGUES**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE** acte des rapports suivants :
  - . La délégation du service public de distribution publique du gaz – GrDF,
  - . La délégation du service public de distribution publique de l'électricité – SDEG (ENEDIS)
  - . La délégation du service public de l'assainissement - SUEZ,
  - . La délégation du service public de l'eau potable - SUEZ,
  - . La délégation de service public du service de restauration scolaire et municipale – SODEXO,
  - . La délégation de service public d'enlèvement, mise en fourrière et gardiennage de véhicules – A.A.06
  - . La délégation de service public d'exploitation des parcs de stationnement - Vinci Park (INDIGO)
    - La Foux,
    - Honoré Cresp,
    - Hôtel de Ville – Cathédrale.
  - . Le contrat de Partenariat Public-Privé d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore - ILLUMINEO
  - . La gestion et l'exploitation des parkings Notre-Dame-des-Fleurs/Martelly et La Roque - REGIE DES PARKINGS GRASSOIS.

**2019 - 194      ACTION SANITAIRE ET SOCIALE  
CREATION DU CONSEIL LOCAL DE SANTE MENTALE**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** le principe de création du Conseil Local de Santé Mentale de Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Grasse à signer la Convention d'Objectifs et de Moyens Ville /Centre Hospitalier/ARS relative à cette création et au financement triennal du poste de coordinateur par l'ARS PACA à raison de 10 000 € annuels.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire de Grasse à engager la ville dans toutes les démarches administratives nécessaires auprès des autorités compétentes en vue de solliciter des aides financières pour la réalisation de l'opération sus indiquée.
- **AUTORISER** la ville de Grasse à :

Reverser annuellement au CCAS et durant toute la durée de la convention, la subvention de 10 000 € attribuée par l'ARS, dans le cas où elle lui serait versée directement.

Allouer au CCAS, durant toute la durée de la convention, une subvention complémentaire annuelle de 12 000 € correspondant au reste à charge du coût du poste de coordinateur à mi temps et à la quote-part des frais de fonctionnement inhérents à la mission de ce même coordinateur.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 195      ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DU MUSÉE INTERNATIONAL  
DE LA PARFUMERIE (ARMIP) – DONS D'ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS DE LA  
VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

- **ACCEPTER** les dons provenant de l'ARMIP pour les collections de la ville de Grasse en direction du Musée International de la Parfumerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 196      MUSÉE INTERNATIONAL DE LA PARFUMERIE  
ACQUISITION POUR LES COLLECTIONS DE LA VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** par Monsieur le Maire l'achat de ce coffret avec les fioles au prix de 2 500 € TTC pour les collections du Musée International de la Parfumerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 197      MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE DE PROVENCE  
ET MUSEE JEAN-HONORE FRAGONARD  
SORTIE DU STOCK DE DEUX CATALOGUES - REGIE DE RECETTES DU MAHP**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** la sortie de deux catalogues, mis en donc d'une valeur globale de 11 € TTC, du stock de la régie de recettes du MAHP.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 198      ACTION CŒUR DE VILLE – PRESENTATION DE L'AVENANT PROJET A LA  
CONVENTION CADRE ACTION CŒUR DE VILLE POUR PASSER DE LA PHASE  
D'INITIALISATION A LA PHASE DE DEPLOIEMENT DE L'ACTION CŒUR DE VILLE**

**Monsieur le Maire**

- **ACTER** la fin de la phase d'initialisation de l'action cœur de ville
- **APPROUVER** le projet d'avenant à la convention cadre pluriannuelle et ses annexes jointes à la présente délibération.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la

convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 32 voix pour et 12 abstentions :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL.

#### **2019 - 199      SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LES CENTRES HOSPITALIERS DE GRASSE**

##### **Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** les termes de cette convention.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de dépôt.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 42 voix pour et 1 voix contre : Madame LAZREUG.

#### **2019 - 200      BUDGET PRINCIPAL DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°3**

##### **Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire au CCAS de 17 671,17 € portant son montant annuel à 3 067 671,17 €
- **AUTORISER** le versement d'une subvention complémentaire au Cinéma Le Studio de 10 000,00 € portant son montant annuel à 100 000,00 € ;
- **ADOPTER** la Décision Budgétaire Modificative n° 3 du Budget principal, par chapitre telle qu'elle vous est proposée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour et 13 voix contre :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD, Madame CATTART, Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL.

#### **2019 - 201      REPRISE D'UNE PROVISION POUR RISQUES AU TITRE DES EMPRUNTS COMPLEXES**

##### **Monsieur le Maire**

- **ADOPTER** la reprise d'une dotation initiale aux provisions pour risques sur emprunts à hauteur de **279.101,06 euros** :
  - crédit du compte 7865 « reprises sur provisions pour risques et charges financiers » par le débit du compte 1521.
  - débit du compte 678 « autres charges exceptionnelles » par le crédit du compte 194.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

- 2019 - 202      RETIREE
- 2019 - 203      RETIREE
- 2019 - 204      RETIREE
- 2019 - 205      **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE  
APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** le rapport de la CLECT joint en annexe ;
- **NOTIFIER** cette décision à Monsieur le représentant de l'Etat, Monsieur le Président de la CAPG et Monsieur le Président de la CLECT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

- 2019 - 206      **DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE M4 « EAU » DE LA VILLE DE GRASSE ET TRANSFERT DES OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

- **PROCEDER** à la dissolution et la clôture du budget annexe M4 eau en date du 31 décembre 2019 et à la réintégration de l'ensemble des comptes au sein du budget principal M14 de la commune ;
- **AUTORISER** au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget annexe eau, le transfert des comptes liés à l'activité, de la commune directement au budget annexe M4 eau correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **METTRE** à disposition, sur la base de procès-verbaux de transfert, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que transférer les emprunts, les subventions transférables ayant financé ces biens et les restes à réaliser issus du budget eau, de la commune au budget annexe M4 eau correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** la Commune, sous réserve d'une délibération concordante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, à transférer les excédents et/ou déficits issus du budget annexe M4 eau, de la Commune directement au budget annexe M4 eau correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence, notamment concernant le transfert des emprunts et des subventions entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 207 DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE M4 « ASSAINISSEMENT COLLECTIF » DE LA VILLE DE GRASSE ET TRANSFERT DES OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET ANNEXE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

- **PROCEDER** à la dissolution et la clôture du budget annexe M4 assainissement collectif en date du 31 décembre 2019 et à la réintégration de l'ensemble des comptes au sein du budget principal M14 de la commune ;
- **AUTORISER** au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget annexe assainissement collectif, le transfert des comptes liés à l'activité, de la commune directement au budget annexe M4 assainissement correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **METTRE** à disposition, sur la base de procès-verbaux de transfert, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que transférer les emprunts, les subventions transférables ayant financé ces biens et les restes à réaliser issus du budget assainissement collectif, de la commune au budget annexe M4 assainissement correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** la Commune, sous réserve d'une délibération concordante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, à transférer les excédents et/ou déficits issus du budget annexe M4 assainissement collectif, de la Commune directement au budget annexe M4 assainissement correspondant de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence, notamment concernant le transfert des emprunts et des subventions entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 208 DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE M4 « ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF » DE LA VILLE DE GRASSE ET TRANSFERT DES OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT DE LA COMMUNE AU BUDGET PRINCIPAL ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF DE LA REGIE DES EAUX DU CANAL DE BELLETRUD**

**Monsieur le Maire**

- **PROCEDER** à la dissolution et la clôture du budget annexe M4 assainissement non collectif en date du 31 décembre 2019 et réintégrer l'ensemble des comptes au sein du budget principal M14 de la commune ;
- **AUTORISER** au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget annexe assainissement non collectif, le transfert des comptes liés à l'activité, de la commune

directement au budget M4 assainissement correspondant de la Régie des Eaux du Canal de Belletrud rattachée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;

- **METTRE** à disposition, sur la base de procès-verbaux de transfert, les biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de la compétence à la date du transfert au 1<sup>er</sup> janvier 2020, ainsi que transférer les emprunts, les subventions transférables ayant financé ces biens et les restes à réaliser issus du budget assainissement non collectif, de la commune au budget M4 assainissement correspondant de la Régie des Eaux du Canal de Belletrud rattachée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** la Commune, sous réserve d'une délibération concordante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, à transférer les excédents et/ou déficits issus du budget annexe M4 assainissement non collectif, de la commune directement au budget M4 assainissement correspondant de la Régie des Eaux du Canal de Belletrud rattachée à la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les conventions et procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles entre la Commune et la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse, ainsi qu'à signer tout acte en lien avec le transfert de la compétence, notamment concernant le transfert des emprunts et des subventions entre la Commune et la Régie des Eaux du Canal de Belletrud (personnalisée juridiquement) rattachée à la communauté d'Agglomération du Pays de Grasse.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 209      FIN DE L'EXPLOITATION EN REGIE DU CINEMA STUDIO  
DISSOLUTION ET CLOTURE AU 31 DECEMBRE 2019 DU BUDGET ANNEXE  
CORRESPONDANT ET TRANSFERT DES OPERATIONS COMPTABLES DIRECTEMENT  
AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE GRASSE**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre fin à l'exploitation en régie du CINEMA le STUDIO au 31 décembre 2019 ;
- **PROCEDER** à la dissolution du conseil d'exploitation ;
- **AUTORISER** au 1<sup>er</sup> janvier 2020 la clôture du budget annexe M4 CINEMA le STUDIO ;
- **AUTORISER** au 1<sup>er</sup> janvier 2020, à l'appui d'une balance comptable arrêtée au 31 décembre 2019 du budget annexe CINEMA le STUDIO, le transfert des comptes liés à l'activité directement au budget principal M14 de la Ville de Grasse ;
- **AUTORISER** la reprise de l'actif et du passif de la régie du CINEMA le STUDIO sur les comptes de la commune.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.



## 2019 - 210 VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE 2020

### Monsieur le Maire

- **ADOpte** les taux suivants :
- Taxe foncier bâti : 19,45 %
- Taxe foncier non bâti : 14,70 %

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

## 2019 - 211 BUDGET PRIMITIF 2020 DE LA COMMUNE APPROBATION

### Monsieur le Maire

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2020 de la commune au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2020 et l'arrête comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Monsieur Le Trésorier Municipal et à Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 31 voix pour et 13 voix contre :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL, Madame LAZREUG, Monsieur CASSARINI, Monsieur DEGIOANNI (2 voix), Monsieur CAMERANO, Madame VIDAL.

## 2019 - 212 BUDGET PRIMITIF 2020 SERVICE EXTERIEUR DES POMPES FUNEBRES APPROBATION

### Monsieur le Maire

- **APPROUVE** le projet de budget primitif 2020 du Service Extérieur des Pompes Funèbres au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement pour l'exercice 2020 et l'arrête comme détaillé ci-dessus, ainsi que la note de présentation brève et synthétique prévue par l'article L2313-1 du Code Général jointe en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à engager, liquider les dépenses et les recettes dans la limite des crédits prévus aux chapitres détaillés ci-dessus ;
- **NOTIFIE** la présente délibération à Monsieur Le Trésorier Municipal et à Monsieur Le Préfet des Alpes Maritimes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte par 35 voix pour et 7 voix contre :  
Monsieur EUZIERE (2 voix), Monsieur BROSSY (2 voix), Madame ADDAD (2 voix), Monsieur de FONTMICHEL.

**2019 - 213      MARCHES PUBLICS  
PORTE A CONNAISSANCE DES DECISIONS PRISES DURANT LA PERIODE DE  
SEPTEMBRE A NOVEMBRE 2019**

**Monsieur le Maire**

- **PRENDRE CONNAISSANCE** des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de cette délégation relative aux marchés publics.

**2019 - 214      RENOUVELLEMENT URBAIN  
OPERATIONS FACADES SUR LE CENTRE HISTORIQUE ET DEVANTURES  
COMMERCIALES SUR PLACE AUX AIRES ET RUE JEAN OSSOLA  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** à procéder aux versements des subventions pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :
- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.
  - **Façades 4 rue Mougins Roquefort – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : 3 F SUD  
Subvention totale allouée : **14 676 €**
  - **Copropriété : 34 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : SCA 34 rue 34 Amiral de Grasse, représentée par M Pierre-David  
Subvention totale allouée : **13 748,10 €**
  - **Commerce 16 place aux Aires « MOLINARD » – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : SCI D4C  
Subvention totale allouée : **3 000 €**

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 215      RENOUVELLEMENT URBAIN  
OPERATION DE RESTAURATION DES PORTES DU CENTRE HISTORIQUE  
VERSEMENT DES SUBVENTIONS MUNICIPALES**

**Monsieur le Maire**

- **AUTORISER** le versement des subventions pour les dossiers cités ci-dessus, sur présentation des factures après contrôle par les services de la Ville :
  - **Copropriété : 4 rue Mougins Roquefort – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : 3 F SUD  
Subvention allouée : **350 €**
  - **Copropriété : 1 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : copropriété 1 rue Amiral de Grasse  
Subvention allouée : **350 €**
  - **Copropriété : 34 rue Amiral de Grasse – 06130 GRASSE**  
Bénéficiaire : SCA 34 rue Amiral de Grasse, représentée par M Pierre-David  
Subvention allouée : **350 €**

- **DIRE** que les montants précités seront imputés au budget communal.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 216      RENOUELEMENT URBAIN  
NOUVELLE CONCESSION D'AMENAGEMENT DU NOUVEAU PROJET NATIONAL DE  
RENOUELEMENT URBAIN DE GRASSE CENTRE HISTORIQUE ENTRE LA COMMUNE  
DE GRASSE ET LA SPL PAYS DE GRASSE DEVELOPPEMENT  
APPROBATION DE LA CONCESSION D'AMENAGEMENT  
VERSEMENT DE LA PARTICIPATION COMMUNALE 2020**

**Monsieur le Maire**

- **APPROUVER** le contrat de concession d'aménagement du Nouveau Projet National de Renouveau Urbain pour le centre historique de Grasse entre la commune et la SPL Pays de Grasse Développement
- **APPROUVER** la participation communale au titre des opérations ANRU pour l'année 2020 de 200.000 € et procéder à son versement sur présentation des factures correspondantes
- **DELEGUER** le droit de préemption urbain ou d'expropriation à la SPL Pays de Grasse Développement, sous réserve de la mission confiée par la commune à l'Etablissement Public Foncier régional PACA dans le cadre des différentes conventions d'interventions foncières : en centre ancien sur le secteur sauvegardé de Grasse en 2017 et des îlots concernés visés par la délibération du conseil municipal de Grasse déléguant le droit de préemption urbain à l'EPF PACA en date du 27/03/2018, ainsi que celle sur le site Martelly en phase impulsion-réalisation en 2011, et celle sur le site action cœur de ville en phase impulsion-réalisation en 2019
- **DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2020
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document qui serait la suite de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 217      ACQUISITION D'UN LOCAL 16 RUE CHARLES NEGRE**

**Monsieur Christophe MOREL**

- **ADOPTER** le principe de l'acquisition par la Commune du local commercial appartenant à Monsieur Jacques LAVIOLETTE formant le lot n°115 de la communauté immobilière cadastrée Section BE n°74 et accessible directement par la rue Charles Nègre, moyennant le versement de la somme de 23 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué, à signer pour le compte de la Commune tous documents à intervenir dans le cadre de cette acquisition.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 218      PARTICIPATION POUR EXTENSION DE RESEAUX  
CONSTRUCTION SITUE BD EMILE ZOLA  
CONVENTION AVEC ENEDIS**

**Monsieur Christophe MOREL**

- **APPROUVER** la participation de la ville auprès d'ENEDIS à hauteur de 4 890,09 euros HT.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière avec ENEDIS.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 219      MODIFICATION ET CREATION EMPLOIS PERMANENTS  
MODIFICATION TABLEAU DES EMPLOIS ET TABLEAU DES EFFECTIFS**

**Madame Valérie COPIN**

- **APPROUVER** les suppressions et créations de poste.
- **DIRE** que les crédits sont inscrits aux budgets 2019 et suivants.
- **APPROUVER** les tableaux des effectifs et emplois communaux annexés.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 220      SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
REGLEMENT INTERIEUR**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** le règlement intérieur annexé et ses annexes ;
- **APPROUVER** la modification de la régie de recettes.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 221      SERVICE BIBLIOTHEQUE ET MEDIATHEQUES  
ACCEPTATION D'UN MECENAT DE BERNADETTE CLOT-GOUDARD**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** les termes de la convention de mécénat en nature concernant les œuvres de Jean-Paul LABRO, l'œuvre de Mohamed LEKLETI, l'œuvre de Milena BONILLA et l'œuvre de Pascal NAVARRO offertes par Mme Bernadette CLOT-GOUDARD ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 222 SERVICE BIBLIOTHEQUE & MEDIATHEQUES  
REMUNERATION COMMISSAIRE EXPOSITION PERMANENTE CHARLES NEGRE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** la rémunération de Michel Cresp un coût brut chargé de 2 500,01 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 223 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE D'ANDON  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'ANDON concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 224 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA VILLE D'ANTIBES  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'ANTIBES concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 225 CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE BIOT  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de BIOT concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 226      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE PEGOMAS  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de PEGOMAS concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2018/2019 et suivantes.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 227      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE D'AURIBEAU SUR SIAGNE  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune d'AURIBEAU SUR SIAGNE concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 228      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE CABRIS  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Cabris concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 229      CONVENTION INTERCOMMUNALE AVEC LA COMMUNE DE SEILLANS  
RELATIVE AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PUBLIQUES  
ACCUEILLANT DES ENFANTS HORS COMMUNE**

**Madame Dominique BOURRET**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention intercommunale avec la commune de Seillans concernant les charges de fonctionnement des enfants scolarisés hors commune pour l'année scolaire 2019 / 2020.
- **DIRE** que les crédits en dépenses et en recettes seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 230 BOURSES COMMUNALES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ATTRIBUTION**

**Madame Dominique BOURRET**

- **ADOPTER** les modalités d'attribution ci-dessus définies ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à attribuer les bourses d'enseignement supérieur ;
- **DIRE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Annexe 1

<b>Nom - Prénom</b>	<b>Niveau d'Etudes</b>	<b>Lieu d'Etudes</b>	<b>Montant Bourse 2019/2020</b>
<b>BENIDIR Safwane</b>	POLYTECH Informatique 3ème année	SOPHIA ANTIPOLIS	<b>650.00 €</b>
<b>CARLES Claire-Victoria</b>	POLYTECH Informatique 4ème année	SOPHIA ANTIPOLIS	<b>450.00 €</b>
<b>DAUVILLAIRE Jérôme</b>	Double licence Philosophie/Lettres 3ème année	PARIS	<b>325.00 €</b>
<b>FOURNIÉ Lucas</b>	ENSMN Ingénieur 2ème année	NANCY	<b>325.00 €</b>
<b>GAGEY Lucie</b>	DN MADE Graphisme 1ère année	DRAP	<b>650.00 €</b>
<b>LADJEROUD Nadia</b>	Master 1ère année Droit	LYON	<b>500.00 €</b>
<b>LE Dam Thanh</b>	Licence 3ème année Art et Musique	MARNE LA VALLEE	<b>500.00 €</b>
<b>LOTH Emilie</b>	DN MADE Graphisme 1ère année	DRAP	<b>450.00 €</b>
<b>MOTTIN Kévin</b>	POLYTECH Mathématiques 4ème année	SOPHIA ANTIPOLIS	<b>650.00 €</b>
<b>PINI Enzo</b>	Médecine 4ème année	NICE	<b>650.00 €</b>
<b>PRIOLLAUD Loïs</b>	Médecine 6ème année	NICE	<b>650.00 €</b>
<b>TOTAL</b>			<b>5800.00 €</b>

**2019 - 231      CONTRAT ENFANCE JEUNESSE  
AVANCES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNEE 2020**

**Madame Dominique BOURRET**

- **APPROUVER** le principe d'acompte de subventions aux associations pour l'année 2020,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations ou organismes concernés par la mise en œuvre de ces actions,
- **AUTORISER** le versement des acomptes mentionnés Imputation : Service Jeunesse

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 232      DEMANDE DE SUBVENTION-  
PROGRAMME DE SOUTIEN AUX FAMILLES  
ET A LA PARENTALITE 6/11 ANS**

**Madame Dominique BOURRET**

- **SOLLICITER** les subventions de fonctionnement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) d'un montant de 3 000 €.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, la convention avec le Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents, de la Caisse d'Allocations Familiales.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 233      DEROGATION AU REPOS DOMINICAL  
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Madame Valérie DAVID**

- **DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la suppression du repos dominical pour les 12 dimanches 2020 suivants :

EQUIPEMENT DE LA PERSONNE : 12 et 19 janvier 2020; 5 et 12 juillet 2020; 30 août 2020; 6 et 13 septembre 2020; 29 novembre 2020, 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

MEUBLE ET EQUIPEMENT DE LA MAISON : 12 et 19 janvier 2020; 28 juin 2020; 5 juillet 2020; 8, 15, 22 et 29 novembre 2020; 6, 13, 20, 27 décembre 2020

JOUETS ET ENFANTS : 12 janvier 2020 ; 5 juillet 2020; 25 octobre 2020; 8, 15, 22 et 29 novembre 2020; 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

ANIMALERIE JARDINERIE : 12 et 19 janvier 2020; 28 juin 2020; 5 et 12 juillet 2020; 30 août 2020; 6 septembre 2020; 29 novembre 2020; 6, 13, 20 et 27 décembre 2020

MAGASINS POPULAIRES : 12 et 19 janvier 2020; 10 mai 2020; 28 juin 2020; 5 et 12 juillet 2020; 6 septembre 2020 ; 29 novembre 2020 ; 6, 13, 20, 27 décembre 2020

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.



**2019 - 234      CONTRAT DE VILLE 2015-2022  
APPROBATION DE L'AVENANT  
PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RENFORCES ET RECIPROQUES  
POUVOIRS DONNES A MONSIEUR LE MAIRE**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** le projet d'avenant sous la forme d'un protocole d'engagement renforcés et réciproques joint à la présente délibération ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer l'avenant protocole d'engagement renforcés et réciproque dans sa forme définitive.
- **SOLLICITER** le concours de l'ensemble des partenaires susceptibles de venir en appui à ses dispositions.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 235      SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX  
RENOUVELLEMENT CONVENTION**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** les dispositions de convention;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.
- **DIRE** que les crédits seront inscrits au budget.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 236      EAU & ASSAINISSEMENT  
PARTICIPATION POUR LE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF -  
ACTUALISATION DES MODALITES DE CALCUL**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** ces nouvelles modalités de calcul de la P.F.A.C. ainsi que le calcul de l'actualisation de cette participation,
- **APPLIQUER** ces nouvelles mesures à tous les Permis de construire qui seront délivrés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 237      ASSAINISSEMENT - AVENANT N°7 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** l'avenant n°7 au contrat de Délégation du Service Public de l'Assainissement ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 238      EAU POTABLE - AVENANT N°4 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** l'avenant n°4 au contrat de Délégation du Service Public de l'Eau Potable ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 239      INONDATIONS  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE REAMENAGEMENT DU VALLON DES CHEVREFEUILLES**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** la convention de groupement de commande pour le réaménagement du vallon des Chevrefeuilles,
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de groupement de commande et tous actes y afférant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 240      INONDATIONS  
CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE REAMENAGEMENT DU VALLON DES PARETTES**

**Madame Nicole NUTINI**

- **APPROUVER** la convention de groupement de commande pour le réaménagement du vallon des Parettes,
- **AUTORISER** le Maire à signer la convention de groupement de commande et tous actes y afférant.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 241      STATIONNEMENT  
REVERSEMENT DE LA PARTICIPATION D'INDIGO POUR LA MISE EN PLACE DU  
JALONNEMENT DYNAMIQUE**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **APPROUVER** les termes de la Convention de reversement de la participation de la société INDIGO au projet de jalonnement dynamique des parcs de stationnement, au profit de la Régie des Parkings Grassois
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 242      ESPACES PUBLICS  
REQUALIFICATION DES AVENUES DELATTRE DE TASSIGNY ET GEORGE POMPIDOU -  
CONVENTION DE COORDINATION**

**Monsieur Pascal PELLEGRINO**

- **APPROUVER** les termes des Conventions de coordination entre la Société ORANGE et la ville de Grasse.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer lesdites conventions ainsi que les éventuels avenants à venir dans la mesure où ce ou ces derniers ne seront pas de nature à dénaturer la convention initiale, ainsi que toute pièce, de nature administrative, technique et/ou financière, nécessaire à l'exécution à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 243      PROPRETE URBAINE  
DEPÔTS SAUVAGES D'ORDURES MENAGERES ET D'ENCOMBRANTS  
RECOUVREMENT DES FRAIS D'ENLEVEMENT ET DE NETTOYAGE**

**Monsieur Philippe BONELLI**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à ordonner à la police municipale de dresser les contraventions liées au non-respect des articles cités ci-dessus,
- **FIXER** un forfait de 300 € incluant jusqu'à 4 heures maximum de travail et 70 euros pour toute heure supplémentaire nécessaire pour le coût de l'enlèvement des objets déposés illicitement sur la voie publique (sac ordures ménagères, cartons, verres et autres objets encombrants). Ce coût tient compte de l'ensemble des frais (main d'œuvre, véhicule, matériel et autres frais) exposés mais aussi du coût induit par la désorganisation générée par l'intervention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à utiliser la procédure de l'état exécutoire avec recouvrement par les services du Trésor Public,
- **DECIDER** que ces mesures prendront effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 afin de garantir la diffusion de l'information auprès des administrés,

- **DIRE** que les recettes seront inscrites au budget, chapitre et article concernés

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 244          ESPACES VERTS  
                          CHARTRE DE L'ARBRE A GRASSE – OBJECTIFS, INTENTIONS ET METHODOLOGIE**

**Madame Murièle CHABERT**

- **APPROUVER** la première version de la Charte de l'arbre à Grasse déclinant les objectifs, les intentions et la méthodologie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 245          CITE REVES  
                          ATTRIBUTION DES BOURSES AUX LAUREATS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

- **APPROUVER** les actions ci-dessous :
  - « Un parfum d'aventure » proposé par **Luc CHAUCHADIS** exploit sportif en vélo sur le parcours d'EuroVélo8. Montant attribué : **1 100 euros**
  - « NOS », proposé par **Marie-Ange PATRICE** pour la réalisation d'un spectacle de rue sur Grasse et d'une tournée. Montant attribué : **4 500 euros**
  - « The Bad Post Man », proposé par **Lorenzo VIALE**, pour la réalisation d'un court métrage. Montant attribué : **3 500 euros**
  - « Concert caritatif Solid'Art » proposé par **Chléa RASPATI** pour l'organisation d'un concert caritatif. Montant attribué : **2 700 euros**
  - « Grasse à toi », proposé par **Clément CONSTANTIN** projet humanitaire en Colombie. Montant attribué : **2 500 euros.**
  - « Worldwide Perfume », proposé par **Alexie POTHAIN** projet solidaire à Grasse. Montant attribué : **1 200 euros.**
  - « Voyage Fraternel au Vietnam », proposé par **Rosie RITCHIE** projet humanitaire. Montant attribué : **1 500 euros.**
  - « QUAM.io », proposé par **Victor POULARD** pour la création d'une innovation et invention. Montant attribué : **2 500 euros.**
  - « Congrès Mondial de la Harpe », proposé par **Alix MOZIN** projet culturel. Montant attribué : **3 000 euros.**
- **VOTER** les subventions,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions avec les lauréats,
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2020,
- **AUTORISER** le versement de la subvention aux partenaires sus indiqués.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 246      CHALETS DE NOEL 2019  
ADOPTION DES TARIFS**

**Madame Aline BOURDAIRE**

- **RECTIFIER** le tarif « Location de chalets »,  
  
- Location chalet de Noël, espace commercial de 7,20m<sup>2</sup> – (chalet de 3x2,40) (par jour électricité compris) du 21 décembre 2019 au 5 janvier 2020 : 10.00€ TTC

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 247      RECENSEMENT DE LA POPULATION 2020  
REMUNERATION**

**Madame Mélanie ZARRILLO**

- **APPROUVER** le mode de rémunération des agents recenseurs.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 248      AVANCES DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE 2020**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement d'avances sur subventions de fonctionnement à certaines associations.
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer, le cas échéant, les conventions à intervenir avec les associations.

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, présidents ou membres d'associations bénéficiaires de ces subventions ne prennent pas part au vote et sortent de la salle pour les subventions qui les concernent.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 249      SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS  
EXERCICE 2019**

**Madame Annie OGGERO-MAIRE**

- **AUTORISER** le versement de deux subventions exceptionnelles pour un montant de 720,30 €
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes pour les associations bénéficiant d'une subvention.
- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2019.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 250      CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
REGLEMENT DES ETUDES**

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

- **ABROGER** la délibération du 27 juin 2017 sur le règlement des études,
- **ADOPTER** le présent règlement des études du Conservatoire de Musique.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 - 251      CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
PARTENARIAT AVEC LE PRINTEMPS DES ARTS DE MONTE-CARLO  
CONVENTION**

**Madame Jocelyne BUSTAMENTE**

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec le Printemps des Arts de Monte-Carlo.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 – 252      RESTAURATION DE LA CHAPELLE SAINT-JEAN DE MALBOSC  
SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT**

- **ACCORDER** une subvention exceptionnelle d'investissement de 1 700 € à l'association culturelle Orthodoxe du Pays de Grasse pour la restauration de la Chapelle Saint-Jean de Malbosc.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

**2019 – 253      MOTION  
CHANGEMENT DE NOM DU BARREAU DE GRASSE**

- **RETIRER** le projet de changement de nom du Barreau afin que celui-ci conserve son nom « Barreau de Grasse ».

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés adopte.

Grasse le 11 décembre 2019

Le Maire,

**Jérôme VIAUD**  
Vice-président du Conseil départemental  
des Alpes-Maritimes  
Président de la Communauté d'Agglomération  
du Pays de Grasse